



GUIDE ÉTUDIANT

Ma Boussole Étudiante

De l'université à la vie quotidienne,
pour qu'un étudiant ne reste pas seul

Expérimentation : Campus de Terre-Sainte et du Tampon



UR | UNIVERSITÉ
DE LA RÉUNION

En partenariat avec la Préfecture de La Réunion, l'Académie de La Réunion,
le CROUS Réunion-Mayotte, Mairie de Saint-Pierre, CIVIS, Mairie du Tampon, CASUD



En cas d'urgence

Les numéros et contacts d'urgence cités dans ce guide, réunis ici.

15

SAMU · urgence vitale, crise
psychiatrique ou suicidaire
(24h/24)

3114

Prévention suicide et idées
noires (24h/24)

115

Urgence sans abri,
hébergement pour la nuit
(24h/24, 7j/7)

17

Police · danger immédiat

**0 800 730
815**

Écoute psychologique des
Crous (24h/24, 7j/7)

CROUS

social@crous-
reunionmayotte.fr · urgence
alimentaire, logement,
financière

Sommaire

Tous les services et dispositifs du guide, dans l'ordre.

Partie A · Accompagnement Universitaire

6

Scolarité	7
Recherche	9
Bibliothèques universitaires (BU)	9
Handicap et Égalité	11
Entrepreneuriat	12
Numérique	13
Art et culture	13
Sport et activités physiques	14
Santé	15
Relations internationales	15
UEO	16

Partie B · Prestations par domaine

18

Aides financières

20

AIDES FINANCIÈRES D'URGENCE

Aide ponctuelle d'urgence du CROUS	20
------------------------------------	----

AIDES FINANCIÈRES DEPUIS LA RENTRÉE

Bourses sur critères sociaux CROUS	21
Aide spécifique annuelle du CROUS	22
Bourse départementale	22
Allocation de scolarité du département	23
Allocation Régionale d'Études Supérieures (ARES)	23
Allocation de Première Installation (API)	24
Bourse Régionale Sanitaire et Sociale (BSS)	25
Aide Régionale au Remboursement d'un Prêt Étudiant (ARRPE)	25

Aide aux Tests de Certification Multilingue (ATCM)	26
Aide financière à la rentrée – CCAS	27
Santé	28
AFFILIATION À L'ASSURANCE MALADIE	
CGSS – Affiliation et mutation	28
CONSULTATIONS MÉDICALES	
SOS Médecins – Consultation médicale sans RDV	29
Dépistage CeGIDD – Dépistage IST anonyme et gratuit (CHU Sud)	30
CHU Saint-Pierre – Pôles de spécialités	30
SANTÉ MENTALE ÉTUDIANT	
SantéPsy Étudiant – 12 séances de psychologue gratuites	31
Lignes d'écoute en santé mentale	31
SPORTS, BIEN-ÊTRE ET CONGÉ MENSTRUEL	
Congé menstruel à l'université	32
Lieu d'écoute	32
Activités sportives et culturelles proposées par l'université	33
Activités sportives proposées par les villes	33
Alimentation	35
OÙ MANGER	
CROUS – Restaurants et cafétérias universitaires	35
Self du CHU – Cafétéria hospitalière	36
Stud'Eat – Snack étudiant (IUT)	36
DIFFICULTÉS À S'ALIMENTER	
Urgences alimentaires CROUS	36
ÉPICERIES SOLIDAIRES	
Boutik Aid a Zot	37
Épicerie les Oliviers du CIAS	38
Le Saint-Martin au Tampon	39

Logement 40

URGENCE SANS ABRI

115 – Dispositif urgence sans abri	40
------------------------------------	----

LOGEMENT INSTABLE : HÉBERGÉ TEMPORAIREMENT, SOUS-LOCATION...

Domiciliation CCAS – Adresse administrative provisoire	41
CIAS – Service d'Hébergement Temporaire (SHAT)	42

RECHERCHE LOGEMENT LONGUE DURÉE

Logement CROUS – Résidences universitaires	42
Cohabitation intergénérationnelle	43
Logements sociaux – Dossier SNE	43

ACCÉDER AU LOGEMENT

Pas de garant ? VISALE – Garantie locative	44
Prêt pour la caution – Prêt Locapass	44
Établir son dossier locatif	45
Aide Habitat : FSL – Fonds de Solidarité pour le Logement	45
CAF – Aide Personnalisée au Logement (APL)	46

Transport public 47

RéuniPass Étudiant – Gratuité des bus	47
Location VAE longue durée – Tarif réduit étudiant	47

Accueil et Intégration 49

HANDICAP

Service Mission Handicap UR – Aménagement	49
Aide départementale – Transport (TEEH ou TSH)	49
Filière Handicap CCAS Saint-Pierre	50

RELATIONS INTERNATIONALES

Buddy System – Parrainage étudiant	50
Soutien aux étudiants internationaux	51

JUSTICE ET DISCRIMINATION

Le 3040 – Service dédié au bien-être des étudiants	51
CDAD – Point Justice	51
Défenseur des droits – Plateforme anti-discriminations	52

Violences intrafamiliales – Soutien et signalement	52
Ligne d'écoute LGBTQ+	53
La Kaz Masikrok – Centre de ressources LGBTQ+ du sud	53

Partie C · Accompagnement Externes

55

CROUS	56
Maison France Services	57
L'assistance sociale du territoire Sud	58

LES SIMULATEURS NATIONAUX : PERSONNALISEZ SELON VOTRE PROFIL

1 Jeune 1 Solution – Simulateur d'aides	59
MesDroitsSociaux.gouv.fr	60

GUIDES EXTERNES : POUR DES APPROCHES PLUS DÉTAILLÉES



Accompagnement Universitaire

Les services de l'Université de La Réunion qui
t'accompagnent pendant tes études.

Accompagnement Universitaire

Les services internes de l'Université de La Réunion.

Scolarité

Recherche

BU

Handicap

DOFIPE

Numérique

Culture

Sport

SSE

DRI

UEO

Scolarité

Direction des Études et du Pilotage des Formations (DEPF)

Pour toutes vos démarches concernant la scolarité, vous devez vous diriger vers la **DEPF**.
Vous souhaitez vous inscrire à l'Université de La Réunion ? Vous avez une question concernant votre scolarité ? Vous trouverez à partir de cette page toutes les informations relatives à votre inscription, admission, ou démarches concernant votre scolarité à l'Université de La Réunion.

DÉMARCHES

- **Inscriptions** : S'inscrire à l'Université de La Réunion
- **International** : Partir à l'étranger
- **Passeport mobilité** : aide financière pour les étudiants originaires des territoires d'outre-mer, qui doivent se déplacer pour leurs études quand la filière n'existe pas sur l'île ou est saturée.
- **Transfert** : un étudiant régulièrement inscrit désirant obtenir le transfert dans un autre établissement doit en faire la demande à l'Université d'origine et à l'Université d'accueil
- **Certificat de scolarité** : obtenir un certificat de scolarité pour l'année en cours
- **Diplômes – Attestation de réussite** : Retrait
- **Annulation – Remboursement** : annuler l'inscription administrative pour l'année en cours. Vous pouvez faire une demande de remboursement dans certaines situations.
- **Réorientation / changement de filière** : possible dans certains cas et profils, notamment les néo-bacheliers. Renseignements d'orientation disponibles auprès de la DOFIPE.

DEMANDES SPÉCIFIQUES

- **Modification des données personnelles** : nom, prénom, n° de téléphone, adresse postale ou courriel.
- **Utilisation d'un prénom usuel** : utiliser au sein de l'Université un prénom autre que celui inscrit sur l'état civil.
- **Césure** : suspendre temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger.
- **Inscription auditeur libre** : l'auditeur libre est autorisé à assister aux cours magistraux sans avoir le statut étudiant.
- **Inscription double cursus** : les étudiants voulant s'inscrire dans une autre formation universitaire tout en restant dans la formation initiale dans laquelle ils sont actuellement et ainsi suivre deux formations en même temps.
- **Changement de site** : s'adresse aux étudiants inscrits dans un site qui, en raison d'impératifs personnels ou professionnels, souhaitent suivre leur cursus sur l'autre site universitaire pour l'année universitaire en cours.
- Envoi de diplôme par courrier postal
- Réédition de diplôme
- **Édition de diplôme intermédiaire** : l'édition des diplômes intermédiaires, à savoir le DUT (BUT 2e année), le DEUG (Licence 2) et la Maîtrise (Master 1), n'est pas automatique : elle s'effectue uniquement sur demande motivée.

ACCÈS

Campus du Moufia : 15 avenue René Cassin CS 92003, 97744 Saint-Denis Cedex 9 · Tél. : 0262 93 80 91

Campus du Tampon : 117 rue du Général Ailleret, 97430 Le Tampon · Tél. : 0262 57 91 67

À privilégier : démarche en ligne via le formulaire de contact « Contacter la scolarité »

À NOTER

Les modalités de fonctionnement de ce service changent en période d'inscription ; consulter leur page à ce moment.

Recherche

Direction du soutien à la recherche, innovation, valorisation et partenariats (DRIVE)

Pour toutes vos démarches liées à la recherche et aux écoles doctorales, vous devez vous diriger vers la **DRIVE**. Appui à la recherche. Elle regroupe plusieurs services couvrant une large palette de missions en soutien à la recherche de l'établissement.

ACTIONS ET CONTACTS

- **Appui à la gestion administrative et financière des laboratoires** : finances-recherche[at]univ-reunion.fr
- **Service ingénierie de projets (SING)** : 0262 93 80 30 · ingenierie-recherche[at]univ-reunion.fr
- **Service partenariats, valorisation et plateformes (SPVP)** : valorisation-recherche[at]univ-reunion.fr

ÉCOLES DOCTORALES

- École doctorale Sciences humaines et sociales : edshs[at]univ-reunion.fr
- École doctorale Sciences technologies santé : edsts[at]univ-reunion.fr

ACCÈS

Bâtiment central : Administration, Av. René Cassin, Saint-Denis 97490, du lundi au vendredi de 8h à 17h

Site web : <https://recherche.univ-reunion.fr/presentation/les-missions-de-la-drive>

Bibliothèques universitaires (BU)

Service commun de la documentation (SCD)

Pour la documentation, le prêt de matériel, les impressions ou un espace de travail, vous devez vous diriger vers le **SCD** et ses bibliothèques universitaires (BU). Le service qui gère principalement les bibliothèques universitaires (BU) de l'université.

DÉMARCHES

- Base de recherche de documentation : notamment le moteur de recherche « Catalogue des BU » (recherche d'articles, thèses, mémoires, autre documentation)
- Prêt d'ordinateur et de matériel
- Ordinateurs à disposition
- Impression, copie, scan
- Espace de détente et réservation d'espaces de travail
- Prêt entre bibliothèques
- Demander un livre ou document non présent dans la base
- Aménagement handicap

FORMATIONS

- « **Focus sur...** » : des formations express pour découvrir un outil ciblé (30 min pour utiliser un outil)
- **Les ateliers des BU** : formations sur place et à distance.
Inscription sur [formation-bu\[at\]univ-reunion.fr](mailto:formation-bu@univ-reunion.fr)

Bibliothèque	Horaires
BU Terre-Sainte (Site UFR Santé)	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
BU Tampon	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 · le samedi de 8h à 12h
BU Saint-Denis Éducation (Site Bellepierre)	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
BU Saint-Denis Sciences (Site Moufia)	Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h · le samedi de 12h à 17h
BU Saint-Denis Droit-Lettres (Site Moufia)	Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h · le samedi de 8h à 12h
Bibliothèques du CRJ et du CEMOI (Site Moufia) · CRJ : 3e étage / CEMOI : 2e étage	Lundi au vendredi : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

ACCÈS

Site web : <https://bu.univ-reunion.fr/>

À NOTER

HANDICAP : La salle Handi'média se situe au RDC de la BU Saint-Denis Droit-Lettres (Site Moufia). Les horaires d'ouverture peuvent changer durant les périodes de janvier, juin, juillet et août. Période de fermeture en parallèle à l'université.

Handicap et Égalité

Service égalité et Mission handicap étudiants

Pour un aménagement lié à un handicap, ou pour signaler du sexisme, du harcèlement, des violences sexuelles ou une discrimination, vous devez vous diriger vers le **Service égalité et la Mission handicap étudiants**. Accompagnement des personnes victimes de sexisme, de harcèlement sexuel ou de violences sexuelles. Accompagnement des personnes en situation de handicap : les étudiants dont le handicap est reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ; les étudiants porteurs de handicap permanent ou temporaire qui, après examen médical, justifient de mesures spécifiques.

DÉMARCHES

- Dispositif de prise en charge sexisme, harcèlement sexuel et signalement de VSS et discrimination
- Handicap : se faire connaître au plus tôt, même dès la prise de décision de rentrer à l'université, pour aménagement handicap : pédagogique et logistique (reconnaissance MDPH non obligatoire). Aide aux inscriptions.

ACCÈS

Lieux d'accueil : le service est présent sur les sites Moufia et Tampon. Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 8h30 à 12h30. Pour faire connaître son handicap ou situation invalidante, vous pouvez aussi vous diriger au SSE.

À NOTER

Une santé mentale fragile peut aussi faire l'objet d'aménagements ; consulter la Mission handicap ou le SSE pour une évaluation. Les étudiants en situation de handicap doivent se faire connaître dès le choix de la formation qu'ils souhaitent entreprendre (les aménagements pédagogiques s'effectuent en fonction de la formation).

Entrepreneuriat

Direction de l'orientation, des formations pour l'insertion professionnelle et pour l'entrepreneuriat (DOFIPE) en lien avec le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI)

Tu as des interrogations sur ton orientation ? Des inquiétudes concernant ton insertion professionnelle ? Des questions sur l'entrepreneuriat ?

LA DOFIPE

La **DOFIPE** peut vous aider :

- Aide CV / lettre de motivation
- Simulation d'entretien professionnel
- Recherche d'emploi / stage
- Retrouver **PEPITE** et le **PUI Valiotech** pour vos projets d'entrepreneuriat

UN PROJET ?

Vous avez un projet, ou pas encore mais peut-être bientôt ? Contactez le **PUI**, point d'entrée pour trouver les acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat.

Vous êtes étudiant avec un projet innovant ? Contactez **PEPITE Réunion** directement à la DOFIPE.

Vous avez un projet de recherche (master, doctorat, chercheur) que vous souhaitez concrétiser en projet innovant ? Le **PUI** vous accueille et vous accompagne dans votre entrée dans le monde de l'entrepreneuriat.

DÉMARCHES

Démarches proposées par le Service de l'Entrepreneuriat Étudiant de La Réunion :

- **Qualification** de projet innovant et de recherche
- **Sensibilisation et acculturation** à la conduite de projet : webinaires et ateliers (hors formation universitaire), modules en ligne (MOOC), visites de laboratoires, rencontres avec des entreprises
- **Configuration de départ** : valorisation des travaux de recherche en solutions concrètes, innovation apportant une réponse originale à des besoins identifiés
- Demander le **statut d'étudiant entrepreneur**

ACCÈS

À travers la **DOFIPE** :

Campus du Moufia (NORD) : face à la Faculté Droit et Économie ·
Tél. : 0262 93 81 20

Campus du Tampon (SUD) : Bâtiment S · Tél. : 0262 57 95 63

Directement à la **Technopole Sud** (en face de l'entrée principale du CROUS de Saint-Pierre) : passez prendre un café sur place et vous renseigner.

PUI Valiotech : [pui-valiotech\[at\]univ-reunion.fr](mailto:pui-valiotech[at]univ-reunion.fr) · Tél. : 0693 88 51 44 ·
ou sur les réseaux sociaux

Numérique

Les Directions du Numérique

Pour toutes vos démarches liées aux outils numériques (ENT, Moodle, Zoom, ressources en ligne), vous devez vous diriger vers les **Directions du Numérique**. Gestion des outils informatiques que tu utilises tous les jours.

DÉMARCHES

- **SUIPUN** Bureau Virtuel est votre Environnement Numérique de Travail (ENT) ; la plateforme Moodle (moodle.univ-reunion.fr)
- **DCEM** : activer une licence professionnelle ZOOM MEETING et bénéficier de toutes les fonctionnalités
- **UNR (Université Numérique de La Réunion)** : recherches de ressources pédagogiques : cours, articles, parutions de chercheurs, vidéos de diffusion de connaissances, MOOCs, exercices, etc.

ACCÈS

En ligne via le site de l'université

Sites web : <https://numerique.univ-reunion.fr/> · <https://unr.univ-reunion.fr/>

Art et culture

Service universitaire art, culture et médiation scientifique (SUACMS)

Pour toutes les activités artistiques, culturelles et de médiation scientifique, vous devez vous diriger vers le **SUACMS**. L'inscription se fait en ligne, à partir du site web de l'université. Contribue à la formation artistique et à la diffusion de la culture auprès des étudiants, du personnel universitaire et du grand public, en organisant des ateliers, clubs, UEO, conférences, masterclass...

DÉMARCHES

- S'inscrire en ligne, à partir du site web de l'université

- Programmations : conférences, spectacles, événements, ciné, etc.
- Ateliers (par campus)
- Cours loisirs en ligne
- Prêt d'instrument
- Réservation salle de musique
- Service de la médiation scientifique

ACCÈS

Inscription en ligne, à partir du site web de l'université · culture[at]univ-reunion.fr

Campus du Moufia : 0262 93 87 32 · Campus du Tampon : 0262 57 91 42

À NOTER

Les inscriptions sont gratuites mais obligatoires.

Sport et activités physiques

Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

Pour pratiquer un sport à l'université, vous devez vous diriger vers le **SUAPS**. Organiser les pratiques physiques et sportives pour l'ensemble des étudiants et personnels de l'Université de La Réunion, quel que soit leur niveau de pratique.

DÉMARCHES

- Choisir des cours sportifs en UEO / UEL / OPEN / APS (voir la fiche UEO pour plus d'info)
- Demander un statut haut niveau
- Planning événements sportifs
- Rejoindre une association sportive (multisport et plein air)

À NOTER

Pour les UEO plongée, remplir le formulaire de renseignement.

ACCÈS

Campus Moufia : Tél. : 0262 93 83 59 · lundi au vendredi : 9h00 – 12h00

Campus Tampon : Tél. : 0262 57 91 62 · lundi au vendredi, sauf le mercredi : 8h45 – 12h00

Campus de Terre Sainte (Bureau E007) : mercredi : 8h45 – 12h00

Site web : <https://suaps.univ-reunion.fr/>

Santé

Service de santé étudiante (SSE)

Pour une consultation médicale, un suivi psychologique ou un accompagnement social, vous devez vous diriger vers le **SSE**. Service universitaire de santé offrant consultations médicales, suivi psychologique et accompagnement social. Possibilité de prendre aussi des formations PSSM (premiers secours en santé mentale) gratuites : dates de formations communiquées aussi sur les réseaux.

SITE SSE AU TAMPON

Visite médicale, aménagement handicap, consultation contraception/gynéco, diététique, vaccination, dépistage IST, addictologie, orientation psychologique, accompagnement social. Psychologue, diététicienne, assistante sociale, infirmière, sage-femme, médecin.

0262 57 95 62 · mpusud[at]univ-reunion.fr

Présence permanente sur le campus du Tampon.

PERMANENCES TERRE SAINTE

Aménagement handicap, orientation psychologique, accompagnement social. **PAS DE CONSULTATION MÉDECIN GÉNÉRALISTE**. Prise de RDV obligatoire au 0262 57 95 62.

MINIBUS SPOTSANTÉ

Ton Minibus SpotSanté : planning à vérifier régulièrement sur Facebook/Instagram « Santé Étudiante – Univ Réunion »

Relations internationales

Direction des relations internationales (DRI) · SRICR et Maison des langues

Pour partir à l'étranger, apprendre une langue ou être accompagné en tant qu'étudiant international, vous devez vous diriger vers la **DRI**. La DRI est composée de deux services : le SRICR et la Maison des langues.

SRICR

Service des relations internationales et de la coopération régionale, accompagne tous les étudiants de l'Université de La Réunion dans leurs projets de mobilité internationale et contribue également à l'accueil des étudiants internationaux au sein de l'établissement.

- Mobilité internationale : programmes et stages
- Guichet unique pour les aides financières
- Buddy System : parrainage étudiant international
- Volontariat international avec France Volontaire
- Assistant de français avec France Éducation Int.

ACCÈS

incoming[at]univ-reunion.fr (mobilité entrante)
outgoing[at]univ-reunion.fr (mobilité sortante)

Téléphone : 02 62 70 78 25

Accueil : Bureau du campus du Moufia

Du lundi au vendredi de 9h-12h

Bât. administration centrale, RDC (niv.0)

MAISON DES LANGUES

- Diplôme universitaire : arabe, anglais, créole réunionnais, swahili, hindi et tamoul, malgache
- Certifications de langues
- Cours de français pour les étudiants étrangers (non diplômants) · NB : uniquement au Moufia
- Intégrer le Plan Anglais : donner des cours d'anglais aux élèves GS CP CE1

ACCÈS

Campus du Moufia : UFR LSH Bâtiment L2, Niveau 2 ·

maisondeslangues[at]univ-reunion.fr · 0262 93 83 17 / 0262 93 87 04

Campus du Tampon : Rez-de-chaussée du Bâtiment T ·

maisondeslangues[at]univ-reunion.fr · 0262 57 94 40

UEO

Unités d'Enseignement d'Ouverture

Pour choisir et vous inscrire à vos UEO, vous devez vous diriger vers la **plateforme UEO** de l'université. Les Unités d'Enseignement d'Ouverture (UEO) participent à la construction et à la personnalisation de ton parcours de formation. Les UEO te permettent de compléter tes connaissances et compétences disciplinaires. Elles valorisent tes acquis et ton orientation en vue d'une meilleure insertion professionnelle.

CARACTÉRISTIQUES

- Obligatoires en Licence (L2 et L3)
- Intégrées à la maquette pédagogique
- D'une durée de 20 heures d'enseignement (CM, TD et/ou TP)

ACCÈS

Créer un compte UEO : rendez-vous sur la plateforme dédiée <https://ueo.univ-reunion.fr/>

Voir les offres de formation : https://ueo.univ-reunion.fr/ueo_pegase/#!/offreFormationView

À NOTER

Un nouveau compte doit être créé chaque semestre.

Type	Distinction UEO / UEL / OPEN / cours APS
OPEN	Cours proposés aux étudiants en programme d'échange inscrits via la Direction des Relations Internationales (DRI).
UEL	Unités d'Enseignements Libres proposées à certains étudiants de l'Université. Elles permettent de découvrir de nouveaux domaines ou activités, de parfaire ou acquérir des compétences, de se doter d'une ouverture culturelle sur un thème donné. Libres de choix par l'étudiant. Concernés : les étudiants en Master, en Licence Pro et en DUT qui ont des UEL dans leur maquette. L'UEL est capitalisée concrètement par une évaluation.
APS	Cours du SUAPS non notés, similaires aux UEL mais ne délivrent pas de notation à la fin du cycle. L'inscription se fait en ligne dans la limite des places disponibles ; un défaut d'assiduité amène une radiation du cours.



Prestations par domaine

Les aides et dispositifs classés par besoin, pour trouver vite
ce qui te concerne.



IMPORTANT

**Les dispositifs présentés sont à titre
indicatif.**

Vérifiez votre éligibilité auprès des organismes
compétents.

IMPORTANT : Les dispositifs présentés sont à titre indicatif. Vérifiez votre éligibilité auprès des organismes compétents.

PARTIE B · PRESTATIONS

Aides financières

Aides d'urgence et aides versées depuis la rentrée.

Aide ponctuelle CROUS

Bourse CROUS

Aide annuelle CROUS

Bourse départementale

Allocation de scolarité

ARES

API

BSS

ARRPE

ATCM

Aide CCAS

■ Aides financières d'urgence

Aide ponctuelle d'urgence du CROUS

Le CROUS peut intervenir pour l'attribution d'une aide ponctuelle d'urgence, distincte de la bourse sur critères sociaux. L'aide spécifique ponctuelle est mobilisable à tout moment de l'année universitaire pour faire face à une difficulté financière imprévue.

PÉRIODE

Peut être demandée à tout moment de l'année.

CONDITIONS

Pas de condition, évaluation au cas par cas avec le service social du CROUS

ACCÈS

Décrire votre situation d'urgence à [social\[at\]crous-reunionmayotte.fr](mailto:social@crous-reunionmayotte.fr) en précisant vos coordonnées téléphoniques afin d'être recontacté rapidement.

Pour une évaluation complète de votre situation : prendre rendez-vous via messervicesetudiants.gouv.fr.

Service social du CROUS – Antenne Sud : 117 rue du Général Ailleret, 97430 Le Tampon

Horaires : lundi, mercredi, vendredi : 8h–12h et 13h–15h30 / mardi, jeudi : 8h–12h (fermé l'après-midi)

À NOTER

Le CROUS intervient aussi dans des situations d'urgence non financières : sans abri pour la nuit, impossibilité de se nourrir, signalement de violence, etc. Le service social du CROUS peut intervenir très rapidement, y compris pendant les périodes de vacances universitaires.

Le service social traite uniquement les situations de difficultés sociales. Les demandes de logement et de bourse doivent être adressées aux services dédiés (hébergement et bourses).

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Pas de condition de nationalité.

■ Aides financières depuis la rentrée

Bourses sur critères sociaux CROUS

Aide financière mensuelle versée par le CROUS tout au long de l'année, calculée sur les ressources familiales.

PÉRIODE

Le DSE se fait chaque année entre mars et fin mai pour demander une bourse et/ou un logement CROUS pour la rentrée suivante.

CONDITIONS

Le calcul de la bourse sur critères sociaux se fait sur la base des revenus n-2 des parents, et cela même si l'étudiant a son propre foyer fiscal. Des situations sont éligibles à la dérogation mais cela reste à titre exceptionnel. Pour toutes les conditions d'éligibilité, vérifiez sur : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/faq-dossier-social-etudiant-dse-bourse-sur-criteres-sociaux-et-logement-crous-2238>

ACCÈS

Démarche en ligne Dossier Social Étudiant (DSE) : messervicesetudiants.gouv.fr. À déposer entre janvier et mai pour l'année universitaire suivante. La décision est notifiée par le CROUS avant la rentrée universitaire.
Service des bourses : 117 rue du Général Ailleret, 97430 Le Tampon.

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Conditions strictes pour les étudiants étrangers. Même sans bourse, la restauration, le logement au fil de l'eau et l'aide spécifique ponctuelle du CROUS restent accessibles à tous sans condition de nationalité.

Aide spécifique annuelle du CROUS

Aide financière annuelle versée par le CROUS, destinée aux étudiants en situation de rupture familiale et **ne pouvant pas bénéficier de la bourse sur critères sociaux ci-dessus**.

PÉRIODE	Similaire à la bourse sur critères sociaux : le dépôt du Dossier Social Étudiant (DSE) se fait entre mars et mai (au plus tard en juillet) pour l'année universitaire suivante.
CONDITIONS	Être en situation de rupture familiale avérée (absence de liens avec la famille) et justifier d'une autonomie financière : avoir perçu au moins 3 SMIC nets sur les 12 derniers mois et disposer d'un logement séparé. Ne pas avoir droit à la bourse sur critères sociaux.

ACCÈS	Pour une évaluation complète de votre situation : prendre rendez-vous via messervicesetudiants.gouv.fr. Service social du CROUS – Antenne Sud : 117 rue du Général Ailleret, 97430 Le Tampon · lundi, mercredi, vendredi : 8h–12h et 13h–15h30 / mardi, jeudi : 8h–12h (fermé l'après-midi) Démarche en ligne via le Dossier Social Étudiant (DSE) sur messervicesetudiants.gouv.fr. La décision est notifiée par le CROUS avant la rentrée universitaire. Service des bourses : 117 rue du Général Ailleret, 97430 Le Tampon.
--------------	---

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	L'aide spécifique annuelle est soumise à des critères stricts pour les étudiants hors Union européenne, similaires à ceux de la bourse sur critères sociaux.
----------------------------	--

Bourse départementale

La bourse départementale s'adresse aux jeunes s'engageant à temps plein dans des études supérieures, de niveau Bac+1 à Bac+5, en formation initiale (en présentiel et distanciel).

PÉRIODE	Prévue entre le 1er juillet et le 31 octobre de chaque année.
CONDITIONS	L'étudiant ou ses représentants légaux doivent avoir leur résidence principale à La Réunion depuis au moins 3 ans à la date de la demande. Être âgé de moins de 28 ans.

ACCÈS

Formuler sa demande d'aide en ligne par l'intermédiaire d'un téléservice sur la plateforme de télé-inscription dédiée : site Net-Bourses (<https://www.net-bourses.re/>).

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Réservée aux Français.

Allocation de scolarité du département

L'allocation de scolarité intervient en complément de la bourse départementale : un étudiant non éligible à la bourse départementale ne peut bénéficier de l'allocation de scolarité.

PÉRIODE

Prévue entre le 1er juillet et le 31 octobre de chaque année.

CONDITIONS

L'étudiant ou ses représentants légaux doivent avoir leur résidence principale à La Réunion depuis au moins 3 ans à la date de la demande. Être âgé de moins de 28 ans. Les droits de scolarité (hors frais d'inscription et/ou frais annexes) de l'établissement d'enseignement supérieur sont supérieurs à 1 000 €. Cette allocation est attribuée aux parcours dits « d'excellence » débouchant sur un diplôme final de niveau BAC+4 et Bac+5, aux étudiants boursiers Réunion. Les filières courtes Bac+2 ou 3 (BTS, licence...) ne sont pas éligibles à cette allocation.

ACCÈS

Formuler sa demande d'aide en ligne par l'intermédiaire d'un téléservice sur la plateforme de télé-inscription dédiée : site Net-Bourses (<https://www.net-bourses.re/>).

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Réservée aux Français.

Allocation Régionale d'Études Supérieures (ARES)

Aide financière annuelle de la Région Réunion pour accompagner les étudiants de Bac+1 à Bac+5, qu'ils étudient à La Réunion, en France hexagonale, en Europe ou à l'étranger. Elle vise à couvrir les besoins matériels liés au cursus : équipements de travail, mutuelle de santé, matériel de formation. L'ARES n'est pas rétroactive mais elle est renouvelable chaque année via le portail de la Région.

PÉRIODE

À compter de l'ouverture du portail de démarches jusqu'au 31 décembre de l'année N (le portail ouvre généralement en juillet).

CONDITIONS

- Être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne
- Ressources
- Non cumulable avec la bourse CROUS (sauf premier départ en mobilité) ni avec NET-BOURSE pour un premier départ
- Ne pas bénéficier des aides de LADOM dans le cadre des formations professionnelles

ACCÈS

Démarche en ligne sur demarches.cr-reunion.fr. En cas d'incident informatique ou de problème d'accès, le service est joignable par mail : [bourses.region\[at\]cr-reunion.fr](mailto:bourses.region[at]cr-reunion.fr) et par téléphone : 0262 31 64 64. Accueil physique : Hôtel de Région, avenue René Cassin au Moufia.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Réservée aux Français et ressortissants de l'UE. Les étudiants extra-UE ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Allocation de Première Installation (API)

Aide destinée aux étudiants réunionnais qui quittent pour la première fois le foyer familial pour s'installer dans la commune de leurs études, que ce soit à La Réunion, en France hexagonale, en Europe ou à l'étranger. L'API inclut un remboursement du billet d'avion (plafond 800 €) uniquement si non pris en charge par LADOM ou autres aides.

PÉRIODE

Ouverture du portail N jusqu'au 31 janvier N+1 ; date limite de dépôt fixée au 31 décembre 2026 pour la session en cours.

CONDITIONS

- Être de nationalité française ou ressortissant de l'UE
- Ressources
- Premier départ hors du foyer familial ou première mobilité
- Non cumulable avec bourses NET-BOURSE, CROUS, BSS ou Sanitaire et Sociale de la Région

ACCÈS

Vous pouvez vous rapprocher de la DRI (partie A, Accompagnement Universitaire).
Démarche en ligne sur demarches.cr-reunion.fr. Contact : [bourses.region\[at\]cr-reunion.fr](mailto:bourses.region[at]cr-reunion.fr) · Tél. : 0262 31 64 64. Accueil physique : Hôtel de Région, avenue René Cassin au Moufia.

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Réservée aux Français et ressortissants de l'UE. Les étudiants extra-UE ne sont pas éligibles.

Bourse Régionale Sanitaire et Sociale (BSS)

La Région Réunion alloue une bourse régionale aux étudiants des filières sanitaires et sociales selon la situation sociale de l'apprenant.

PÉRIODE

Ouverture du portail en ligne d'août à octobre.

CONDITIONS

- Le calcul de la bourse sur critères sociaux se fait sur la base des revenus des parents, et cela même si l'étudiant a son propre foyer fiscal
- Ressources
- Premier départ hors du foyer familial ou première mobilité
- Non cumulable avec bourses NET-BOURSE, CROUS, BSS ou Sanitaire et Sociale de la Région
- Être dans l'une de ces formations : ergothérapeute, assistant de service social, infirmier, conseiller en économie sociale et familiale, infirmier de bloc opératoire (IBODE), éducateur de jeunes enfants, infirmier anesthésiste (IADE), éducateur spécialisé, masseur-kinésithérapeute, éducateur technique spécialisé, puéricultrice, psychomotricien, sage-femme

ACCÈS

Démarche en ligne sur demarches.cr-reunion.fr. Contact : [bourses.region\[at\]cr-reunion.fr](mailto:bourses.region[at]cr-reunion.fr) · Tél. : 0262 67 14 42. Accueil physique : Hôtel de Région, avenue René Cassin au Moufia.

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Basé sur les ressources des parents déclarant en France, précision de nationalité non retrouvée.

Aide Régionale au Remboursement d'un Prêt Étudiant (ARRPE)

Dispositif permettant la prise en charge par la Région Réunion des intérêts d'un prêt étudiant ainsi que des éventuelles assurances facultatives souscrites dans le cadre de ce prêt. Le remboursement maximal s'élève à 3 673 €. Seuls les prêts explicitement qualifiés « prêt étudiant » dans le contrat bancaire sont éligibles.

PÉRIODE

Le prêt doit avoir été contracté et signé entre le 1er février N et le 31 janvier N+1. L'ouverture du portail de démarches pour le dépôt des dossiers ARRPE est communiquée sur le site de la Région.

CONDITIONS

- Être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne
- Avoir souscrit un prêt étudiant (hors prêt à la consommation)
- Exclusions : apprentis, alternance, préparation de concours, formations par correspondance (en mobilité)

ACCÈS

Démarche en ligne sur demarches.cr-reunion.fr. Les dossiers papiers ne sont pas traités. Contact : [boursesregion\[at\]cr-reunion.fr](mailto:boursesregion[at]cr-reunion.fr) · Tél. : 0262 31 64 64.

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Réservée aux Français et ressortissants de l'UE. Les étudiants extra-UE ne sont pas éligibles.

Aide aux Tests de Certification Multilingue (ATCM)

L'ATCM permet aux jeunes réunionnais (lycéens, apprentis, étudiants et demandeurs d'emploi) de financer le passage de tests de langue (TOEIC, TOEFL, CLES, DELF, IELTS, etc.), afin de favoriser l'apprentissage des langues étrangères et faciliter l'accès à des études ou emplois à l'international. Le montant maximum alloué est de 200 € par demande et peut être renouvelé une fois par session universitaire. L'aide est versée en une seule fois sur le compte de l'étudiant, sur présentation des justificatifs.

PÉRIODE

Tout au long de la session universitaire, sur le portail de démarches de la Région.

CONDITIONS

- Nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'UE
- Justifier du passage du test (résultats, notes...) et de l'acquittement des frais d'inscription

ACCÈS

Démarche en ligne sur demarches.cr-reunion.fr. Délai moyen de traitement : 4 semaines après réception d'un dossier complet. Contact : [bourses.region\[at\]cr-reunion.fr](mailto:bourses.region[at]cr-reunion.fr) · Tél. : 0262 31 64 64.

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Réservée aux Français et ressortissants de l'UE. Les étudiants extra-UE ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Aide financière à la rentrée – CCAS

Selon votre commune de résidence dans le sud, vous pouvez vous rapprocher de votre mairie et mairies annexes pour vérifier votre éligibilité et déposer une demande d'aide financière qui varie en montant (jusqu'à 200 €). Une aide financière est versée directement si le dossier est admis.

PÉRIODE Entre juillet et septembre pour la rentrée.

CONDITIONS Avoir le bac · Foyer fiscal des parents à Saint-Pierre ou au Tampon

ACCÈS Sans RDV. Démarche à établir directement dans votre mairie et mairies annexes, directement au CCAS de votre commune.

À NOTER Vous ne recevez pas de confirmation ou de refus : un dossier validé se traduit directement par un versement sur votre compte. Cette prestation n'est pas toujours disponible, à vérifier auprès de votre CCAS.

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Être en situation régulière.

IMPORTANT : Les dispositifs présentés sont à titre indicatif. Vérifiez votre éligibilité auprès des organismes compétents.

PARTIE B · PRESTATIONS

Santé

Couverture maladie, consultations, santé mentale, bien-être et sport.

Assurance maladie

SOS Médecins

CeGIDD

CHU

SantéPsy

Lignes d'écoute

Congé menstruel

Sport et culture

■ Affiliation à l'Assurance Maladie

CGSS – Affiliation et mutation

La CGSS assure la couverture maladie à La Réunion. Être affilié est indispensable pour obtenir le remboursement des soins. Les étudiants doivent s'affilier dès l'arrivée (étudiants étrangers non UE) ou effectuer une mutation si besoin (notamment la mutation depuis la sécurité sociale de Mayotte, CSSM).

PÉRIODE Idéalement dès l'arrivée sur l'île, demande possible à tout moment.

CONDITIONS Pas de conditions, ouvert à tout résident du département.

ACCÈS En ligne, sur RDV ou démarche personnelle. Prendre RDV sur ameli.fr via l'espace personnel Ameli pour les démarches spécifiques. Si vous rencontrez des difficultés sur Ameli, vous pouvez vous diriger sur le **site physique**, où des conseillers peuvent vous **accompagner**.

À NOTER

La complémentaire santé solidaire (CSS) est une aide pour payer les dépenses de santé quand on a des ressources modestes ; elle peut être gratuite ou demander une participation financière faible selon les revenus (anciennement CMU), pour les étudiants non affiliés à une mutuelle.

Si vous souhaitez faire vous-même la démarche de mutation de sécurité sociale depuis la CSSM ou un autre département, vous pouvez remplir le Formulaire 750 CNAM + les pièces justificatives citées. Inclure un justificatif d'adresse de votre ancien département ainsi qu'un justificatif de votre nouveau département (La Réunion). Vous pouvez déposer l'ensemble des documents dans la boîte aux lettres de la CGSS la plus proche.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Étudiants extra-UE : inscription à l'OFII requise pour ouvrir les droits.
Sans OFII et hors UE : vérifier l'éligibilité sur etudiant-etranger.ameli.fr

■ Consultations médicales

SOS Médecins – Consultation médicale sans RDV

Consultation médicale sans rendez-vous pour les problèmes médicaux urgents non vitaux (fièvre, infection, douleur aiguë...).

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Problème médical urgent non vital

ACCÈS

Sans rendez-vous

SOS Clinisud Tampon : 93 Av. Raymond Barre, 97430 Le Tampon ·
lun-ven 8h-19h, sam 8h-12h

SOS SUD Saint-Pierre : 5 chemin Casabona, 97410 Saint-Pierre
(proche Gare Jaune) · 24h/24, 7j/7

URGENCE Pour urgence vitale ou crise psychiatrique (dont suicidaire) : appeler le 15 (SAMU).

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Aucune condition. Remboursement conditionné à l'affiliation à la CGSS et mutuelle/CSS ; sans couverture, facturation du coût réel des soins.

Dépistage CeGIDD – Dépistage IST anonyme et gratuit (CHU Sud)

Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic du CHU de Saint-Pierre.
Dépistage IST complet et consultations de santé sexuelle.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Aucune condition · Anonymat possible · Sans assurance maladie : les frais sont pris en charge

ACCÈS Sans rendez-vous. CHU Sud, pavillon 3, palier sud. Accès : portillon derrière, au niveau de l'arrêt « Stade de Terre Sainte », puis suivre les panneaux. Lun/Mer/Ven 8h-16h30 · Jeu 8h-12h

ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS Aucune condition

CHU Saint-Pierre – Pôles de spécialités

Le CHU de Saint-Pierre regroupe plusieurs pôles de spécialités médicales accessibles sur consultation ou en urgence, pour les soins spécialisés ne relevant pas du SSE ou d'un médecin de ville.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Filière normale : orientation par un médecin généraliste (sauf urgences)
· Avoir une couverture maladie (CGSS) pour le remboursement ·
Urgences : sans condition

ACCÈS Hors urgence : sur rendez-vous. Pôles disponibles (prendre RDV directement auprès du pôle concerné) : disciplines chirurgicales et anesthésiologie ; sciences neurologiques et chirurgie cervico-faciale ; santé mentale ; réanimation ; Femme/Mère/Enfant Sud.

URGENCE Urgence : appeler le 15 ou se diriger aux urgences.

ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS Aucune condition. Remboursement conditionné à l'affiliation à la CGSS et mutuelle/CSS ; sans couverture, facturation du coût réel des soins.

■ Santé mentale étudiant

SantéPsy Étudiant – 12 séances de psychologue gratuites

12 séances de suivi psychologique entièrement gratuites (100 % remboursées) avec un psychologue partenaire. Dispositif national accessible à tout étudiant.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Être étudiant

ACCÈS Démarche en ligne. Site : santepsy.etudiant.gouv.fr. Vérifier l'éligibilité et prendre RDV en ligne directement. Téléconsultation disponible pour certains praticiens.

ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS Aucune condition

Lignes d'écoute en santé mentale

Plusieurs lignes d'écoute disponibles par téléphone ou chat pour toute personne en détresse psychologique, de jour comme de nuit. Gratuites et anonymes.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Aucune condition, accessible à toute personne en difficulté. Gratuit, anonymat possible.

URGENCE Urgence psychiatrique / crise suicidaire : **15** (SAMU, 24h/24)

ACCÈS Appel téléphonique
Prévention suicide et idées noires : **3114** (24h/24)
Plateforme nationale d'écoute des Crous : **0 800 730 815**, des psychologues joignables 24h/24 et 7j/7
Nightline (chat étudiant) : 21h-2h30 heure métropole

ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS Aucune condition. Lignes surtout en français.

■ Sports, bien-être et congé menstruel

Congé menstruel à l'université

Ce dispositif vise à reconnaître les douleurs menstruelles (dysménorrhées) comme motif d'absence justifiée, afin de soutenir la réussite et le bien-être de toutes. Les absences ainsi déclarées sont justifiées au titre de l'assiduité.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS

- Jusqu'à 2 jours d'absence par mois, dans la limite de 15 jours par année universitaire
- Les jours peuvent être pris consécutivement ou séparément
- Vous pouvez déclarer une absence pour un jour donné de la veille (J-1) au lendemain (J+1), soit J-1, J et J+1

ACCÈS La demande s'effectue sur la plateforme dédiée <https://conge-menstruel.univ-reunion.fr>, accessible avec vos identifiants universitaires.

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS** Aucune condition

Lieu d'écoute

Une écoute en lien avec le rythme universitaire : fatigue face à un emploi du temps trop chargé, accumulation de fatigue suite à des évaluations répétées, difficultés d'orientation qui font perdre le sens de ses études, peur de l'avenir, éloignement de la famille, précarité...

ACCÈS

Résidence Lémuria du CROUS, site de Saint-Pierre
Réception le jeudi matin

Prendre RDV par mail : 974social.attitude[at]gmail.com

Activités sportives et culturelles proposées par l'université

PÉRIODE	Les inscriptions auprès des services peuvent se faire au cours de l'année, mais il est idéal de s'inscrire dès le début de l'année universitaire. Pour les UEO, les demandes se font au début du semestre (voir la fiche UEO, partie A).
CULTURE · SUACMS	En vous inscrivant auprès du SUACMS vous aurez : accès aux événements de cinéma, théâtre, gala, spectacle, gratuits pour la grande majorité, qu'il s'agisse d'activités organisées par l'université ou pour le grand public ; découvrir et pratiquer des loisirs : prêt d'instrument, prêt de salle de musique, ateliers d'apprentissage, clubs, etc. ; inscription selon votre profil étudiant à des cours en UEO. Moyen d'accès : la démarche dépend de votre profil, campus et activités souhaitées. Vous pouvez consulter la page du SUACMS Univ Réunion ou vous diriger à l'espace EVE du Moufia et du Tampon (voir la fiche SUACMS, partie A).
SPORT · SUAPS	En vous inscrivant auprès du SUAPS vous aurez : accès aux événements sportifs et cours gratuits selon les campus ; découvrir et pratiquer des sports en UEL (enseignement libre), gratuits pour la majorité sauf exception (ex : animations ponctuelles) ; inscription selon votre profil étudiant à des cours en UEO. Moyen d'accès : la démarche dépend de votre profil, campus et activités souhaitées. Vous pouvez consulter la page du SUAPS Univ Réunion ou vous diriger à l'espace EVE du Moufia et du Tampon (voir la fiche SUAPS, partie A).

Activités sportives proposées par les villes

Activités sportives proposées par les villes de Saint-Pierre et du Tampon (dont certaines gratuites).

PÉRIODE	Tout au long des études
CONDITIONS	Résider ou étudier dans la commune concernée · Certaines activités gratuites, d'autres à tarif réduit

ACCÈS

Prendre contact avec les services directement.

Saint-Pierre : Service des Sports 0262 96 64 00

Tampon : consulter le Journal du Tampon, section « Sport Santé dans les quartiers » ou 0262 57 87 07

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Aucune condition

IMPORTANT : Les dispositifs présentés sont à titre indicatif. Vérifiez votre éligibilité auprès des organismes compétents.

PARTIE B · PRESTATIONS

Alimentation

Où manger, et à qui s'adresser quand c'est difficile de se nourrir.

Restos U CROUS

Self du CHU

Stud'Eat

Urgence alimentaire

Épiceries solidaires

■ Où manger

CROUS – Restaurants et cafétérias universitaires

Restaurants universitaires et cafétérias sur les deux campus du sud (Terre Sainte et Tampon). Accès à tarif réduit via l'application Izly. Repas complet à 1 € pour les étudiants.

PÉRIODE Tout au long des études ; créer son compte Izly idéalement à la rentrée

CONDITIONS Être étudiant, avoir un compte Izly

ACCÈS À la finalisation de votre inscription administrative, vous recevez un mail d'activation sur votre adresse universitaire officielle (4XXXXXX[at]co.univ-reunion.fr), pas votre mail personnel. Vérifier les SPAM.

À NOTER **Click and collect :** vous pouvez pré-commander votre repas à 1 euro et choisir l'endroit de réception (Restauration Campus Tampon, Restauration IUT, Cafétéria UFR Santé), à travers votre compte Izly.

ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS Aucune condition

Self du CHU – Cafétéria hospitalière

Cafétéria interne au CHU de Saint-Pierre. Accès à la restauration à tarif avantageux durant un stage, une alternance ou un internat.

PÉRIODE Tout au long de la convention d'accueil

CONDITIONS Avoir une convention de stage, alternance ou accord formalisé avec le CHU de Saint-Pierre

ACCÈS Se rapprocher de son encadrant ou du service RH du CHU dès le début du stage.

ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS Aucune condition

Stud'Eat – Snack étudiant (IUT)

Snack créé et géré par des étudiants sur le parking de l'IUT de Terre Sainte. Commandes en avance possibles via les réseaux sociaux.

CONDITIONS Aucune condition

ACCÈS Parking de l'IUT de Terre Sainte. Commandes en avance : réseaux sociaux Stud'Eat (Facebook/Instagram). Horaires et menus variables : suivre les réseaux pour les mises à jour.

ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS Aucune condition

■ Difficultés à s'alimenter

Urgences alimentaires CROUS

Tu as du mal à faire des courses, tu sautes tes repas par manque de moyens : tu peux te faire aider pour manger, tu peux contacter le service social du CROUS.

PÉRIODE Tout au long des études. Inclut les périodes de vacances et jours fériés, notamment quand l'accès à la restauration est fermé, 7j/7.

CONDITIONS Être étudiant

URGENCE Pour les cas d'urgence (pas d'accès à la nourriture) : social[at]crous-reunionmayotte.fr. Précisez vos coordonnées téléphoniques dans le mail pour que le CROUS puisse vous contacter au plus vite.

ACCÈS Pour une évaluation détaillée de votre situation, prendre RDV via messservicesetudiants.gouv.fr.
Service social du CROUS, Antenne Sud : 117 rue du Général Ailleret, 97430 Le Tampon · Lun/Mer/Ven : 8h-12h et 13h-15h30 · Mar/Jeu : 8h-12h uniquement (fermé l'après-midi)

ÉTUDIANTS Aucune condition
ÉTRANGERS

■ Épicerie solidaires

Épicerie à prix social (10 à 30 % du prix normal) permettant d'accéder à des produits alimentaires de qualité à petit prix.

Boutik Aid a Zot

Association Social Attitude

La particularité est qu'elle est présente sur les deux campus du sud ; un étudiant peut directement se rendre dans une épicerie, sans RDV, pour faire ses courses 1 fois par semaine.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Sur présentation de la carte étudiante

ACCÈS

Saint-Pierre : sur le site de l'IUT, en face du restaurant universitaire du Crous (accès par la résidence traditionnelle CROUS) · cesf.boutikaideazot974[at]gmail.com. Les horaires d'ouverture changent régulièrement pour ce site : consulter la page Instagram [at]boutik_aid_azot pour suivre les nouvelles.

Tampon : RDC de la résidence internationale CROUS. Horaires d'ouverture : lundi, mardi et jeudi de 8h à 17h30, mercredi et vendredi de 8h à 12h · epicerietampon[at]gmail.com
Vous pouvez consulter le site association-social-attitude.fr, rubrique urgence alimentaire, et remplir le formulaire de renseignement.

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Aucune condition

Épicerie les Oliviers du CIAS

La particularité est que les familles bénéficiaires peuvent commander et se faire livrer, mais aussi se présenter à l'épicerie physique.

PÉRIODE

Tout au long des études. Prestation donnée pour 3 mois, renouvelable tous les trois mois, possibilité d'aller jusqu'à douze mois d'accompagnement.

CONDITIONS

Étudiant dans une famille en difficulté, basé sur les revenus du foyer et non sous le nom de l'étudiant seul (sauf s'il est émancipé et compose son propre foyer fiscal). Pour les résidents de la CIVIS, sauf Les Avirons (voir l'épicerie solidaire locale de la commune).

ACCÈS

Uniquement en réorientation, pas de recours individuel. Soumis à l'instruction d'un dossier par une assistante sociale (n'importe quelle assistante sociale) · 99 rue Hippolyte Piot, Bois d'Olivres, Saint-Pierre

À NOTER

Accompagnement de la famille et non de l'étudiant seul.

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Aucune condition

Le Saint-Martin au Tampon

La particularité est que l'épicerie distribue également des colis alimentaires.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Pour les résidents du Tampon. Étudiant dans une famille en difficulté, basé sur les revenus du foyer et non sous le nom de l'étudiant seul (sauf s'il est émancipé et compose son propre foyer fiscal).

ACCÈS Soumis à l'instruction d'un dossier par une assistante sociale (n'importe quelle assistante sociale) · 17 bis rue Sarda Garriga, 97430 Le Tampon · [epicerie.soc.stmartin\[at\]gmail.com](mailto:epicerie.soc.stmartin[at]gmail.com) · [cesfletampon\[at\]gmail.com](mailto:cesfletampon[at]gmail.com)

ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS Aucune condition

IMPORTANT : Les dispositifs présentés sont à titre indicatif. Vérifiez votre éligibilité auprès des organismes compétents.

PARTIE B · PRESTATIONS

Logement

De l'urgence d'un soir à la recherche d'un logement durable.

115

Domiciliation CCAS

SHAT

Logement CROUS

Cohabitation

Logement social

VISALE

Locapass

DossierFacile

FSL

APL



URGENCE

Sans abri ce soir ? Appelez le 115 · gratuit, 24h/24, 7j/7.

REPÈRE : OÙ EN ES-TU ?

1

Urgence sans abri

115, service social du CROUS

2

Logement instable

Domiciliation CCAS, SHAT

3

Trouver un logement

CROUS, cohabitation, SNE

4

Accéder et rester

VISALE, Locapass, DossierFacile, FSL, APL

■ Urgence sans abri

115 – Dispositif urgence sans abri

Numéro national gratuit pour être hébergé en urgence pour la nuit en cas de situation de sans-abri ou de danger lié au logement. Disponible 24h/24, 7j/7.

PÉRIODE

Tout au long des études

CONDITIONS

Aucune condition

ACCÈS

Par téléphone : **115**, gratuit, 24h/24, 7j/7. S'il n'y a pas de place disponible ce soir, le 115 peut orienter vers d'autres solutions ou associations locales.

À NOTER

Le CROUS intervient aussi dans des situations d'urgence non financières : sans abri pour la nuit, impossibilité de se nourrir, signalement de violence, etc. Le service social du CROUS peut intervenir très rapidement, y compris pendant les périodes de vacances universitaires.

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Même en situation irrégulière, la protection s'applique.

■ Logement instable : hébergé temporairement, sous-location...

Domiciliation CCAS – Adresse administrative provisoire

Le CCAS peut attribuer une adresse administrative à toute personne sans domicile stable (sous-location, hébergé temporairement, sans domicile fixe...). Indispensable pour toutes les démarches administratives (CAF, CPAM, banque...). Une adresse administrative vous est accordée pour que vous puissiez faire les démarches administratives et recevoir votre courrier.

PÉRIODE

Tout au long des études

CONDITIONS

- Être sans adresse fixe stable
- Aucune condition de nationalité ni de titre de séjour
- Pas de condition d'âge
- La domiciliation peut se faire sur 1 an avec des passages au CCAS tous les 3 mois, obligatoires pour le suivi et la mise à jour des éléments

ACCÈS

CCAS de votre commune à contacter

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Même en situation irrégulière : la domiciliation CCAS est possible sans document de nationalité.

CIAS – Service d'Hébergement Temporaire (SHAT)

Hébergement temporaire (3 à 6 mois) avec participation financière à l'hébergement (une centaine d'euros) pour les personnes en rupture de logement, avec accompagnement vers une solution pérenne.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Être en rupture de logement · Justifier de ressources suffisantes pour payer la participation d'hébergement (bourse, job étudiant, stage...) · Sous réserve de disponibilité des places

À NOTER Accompagnement de second temps suite à une réorientation.

ÉTUDIANTS Être en situation régulière.
ÉTRANGERS

■ Recherche logement longue durée

Logement CROUS – Résidences universitaires

Logements en résidences universitaires à tarif réduit proposés par le CROUS. Les boursiers sont prioritaires mais tous les étudiants peuvent candidater via la phase complémentaire.

PÉRIODE Les boursiers sont prioritaires au logement CROUS : ils déposent leurs vœux après avoir constitué le DSE ; ces phases sont ouvertes pour les boursiers de mai à juillet. Les non-boursiers peuvent par la suite faire une demande au fil de l'eau si un logement se libère.

CONDITIONS Être étudiant inscrit dans l'enseignement supérieur

ACCÈS **Phase boursier** : uniquement après avoir constitué son DSE sur <https://messervices.etudiant.gouv.fr/>
Phase tout étudiant : au fil de l'eau, vérifier régulièrement sur <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

À NOTER Le CROUS vous accompagne dans votre démarche de demande de logement. Cependant l'attribution de logement n'est pas garantie.

ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS

Aucune condition

Cohabitation intergénérationnelle

Se loger chez une personne âgée en échange de présence, de services légers ou d'un loyer symbolique. Solution abordable, rassurante et socialement enrichissante, gérée par l'association Social Attitude.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Être étudiant · Avoir moins de 30 ans

ACCÈS En prenant contact avec la travailleuse sociale :
cesf.boutikaideazot974[at]gmail.com · cohabitationattitude[at]gmail.com ·
0693 52 74 99
Prendre contact par mail ou téléphone pour un échange initial. Les modalités (loyer, services attendus) sont formalisées dans un contrat entre les deux parties.

ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS

Aucune condition. Bonne maîtrise du français recommandée pour la vie quotidienne en cohabitation.

Logements sociaux – Dossier SNE

Demande de logement social à long terme via le Système National d'Enregistrement (SNE). Le CCAS du Tampon est guichet enregistreur SNE. Délais d'attente pouvant être longs (plusieurs mois à années) avant l'attribution d'un logement. Entreprendre dès l'arrivée pour les étudiants envisageant un séjour durable à La Réunion.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Être majeur et résider légalement en France

ACCÈS

Vous pouvez faire votre demande en ligne : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

Ou contacter le CCAS du Tampon : 0262 57 84 38 · 0262 57 86 79 · 0262 57 86 22. Horaires : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00, sans RDV.

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Être en situation régulière.

■ Accéder au logement

Pas de garant ? VISALE – Garantie locative

Dispositif gratuit d'Action Logement permettant aux étudiants sans garant personnel de louer un logement. VISALE agit comme garant auprès du propriétaire.

PÉRIODE

Tout au long des études

CONDITIONS

Avoir moins de 30 ans (pas de limite d'âge pour les boursiers).
Demande à effectuer AVANT la signature du bail.

ACCÈS

Démarche 100 % en ligne : visale.fr

À NOTER

La demande doit être faite AVANT la signature du bail.

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Aucune condition

Prêt pour la caution – Prêt Locapass

Avance sur dépôt de garantie

Prêt à taux zéro permettant de financer le dépôt de garantie (caution) lors de l'entrée dans un logement. Géré par Action Logement, remboursement progressif sans intérêts. À combiner avec VISALE pour une couverture complète lors de l'entrée dans un logement.

PÉRIODE

Au plus tôt 3 mois avant la date d'effet du bail et au plus tard 2 mois après l'entrée dans le logement.

CONDITIONS

À vérifier selon la situation (statut, type d'activité, ressources) ; un prêt est soumis au cas par cas.

ACCÈS

Démarche en ligne : <https://locapass.actionlogement.fr/>

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Aucune condition

Établir son dossier locatif

Plateforme gouvernementale pour constituer un dossier locatif en sécurité.

PÉRIODE

Tout au long des études

CONDITIONS

Aucune condition particulière

ACCÈS

Démarche 100 % en ligne : dossierfacile.logement.gouv.fr · connexion via FranceConnect. Service entièrement gratuit et sécurisé : tu contrôles qui peut voir ton dossier.

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Aucune condition, documents étrangers acceptés.

Aide Habitat : FSL – Fonds de Solidarité pour le Logement

De manière générale, le FSL s'adresse à toutes personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder à un logement décent et indépendant, ou s'y maintenir, et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques fixes et d'accès Internet, ou qui ont besoin d'un accompagnement. Les différentes aides du FSL : les aides financières (frais liés à l'accès au logement, maintien dans le logement, impayés d'eau et d'électricité, impayés de téléphonie fixe et/ou d'Internet) et les mesures d'accompagnement social lié au logement.

PÉRIODE

Pour un accès à un logement, la demande doit être déposée avant l'entrée dans les lieux. Pour le maintien, elle peut être faite à tout moment.

CONDITIONS

Respect des critères d'éligibilité fixés dans le Règlement Intérieur du FSL, notamment en termes de plafond de ressources (les conditions diffèrent selon le type d'aide).

ACCÈS

Toute demande au titre du FSL doit être constituée auprès d'un travailleur social habilité. Vous pouvez vous rapprocher des services sociaux du Département ou d'un travailleur social de tout autre organisme (CAF, CCAS, associations...).

Conseil Départemental de La Réunion, Direction de l'Habitat, 2 rue de la Source, 97400 Saint-Denis · Tél. : 0262 23 56 00 · saisine.fsl[at]cg974.fr

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Être en situation régulière.

CAF – Aide Personnalisée au Logement (APL)

Aide mensuelle de la CAF versée directement à ton propriétaire pour réduire ton loyer effectif. Montant calculé selon tes ressources, ton loyer et ta situation familiale. Demande après signature du bail.

PÉRIODE

Dès que le bail est signé et qu'on entre dans le logement.

CONDITIONS

Avoir signé un bail de logement · Ressources du foyer en dessous d'un seuil (calculé par la CAF) · Changement de conditions de nationalité au 1er juillet 2026 (voir étudiants étrangers)

ACCÈS

Démarche en ligne : caf.fr ; il faut créer un compte pour ensuite déposer une demande de prestation. Faire la demande après la signature du bail (pas avant).

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

CHANGEMENT AU 1ER JUILLET 2026 : les étudiants internationaux extra-communautaires NON boursiers ne sont plus éligibles à l'APL. Restent éligibles : tous les étudiants boursiers sur critères sociaux ou en activité salariale (stage, alternance, contrat d'apprentissage, etc.).

IMPORTANT : Les dispositifs présentés sont à titre indicatif. Vérifiez votre éligibilité auprès des organismes compétents.

PARTIE B · PRESTATIONS

Transport public

Se déplacer gratuitement ou à petit prix.

RéuniPass Étudiant

Location VAE

RéuniPass Étudiant – Gratuité des bus

Le RéuniPass Étudiant permet de se déplacer gratuitement sur l'ensemble des réseaux de bus de La Réunion.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Être étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur à La Réunion · Fournir : carte étudiant + attestation d'inscription · Aucune condition d'âge ni de ressources

ACCÈS Demande en ligne : <https://agence-t-smart-carjaune.actoll.com/demandes/access>

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS** Aucune condition

Location VAE longue durée – Tarif réduit étudiant

Location longue durée de vélos à assistance électrique à tarif réduit pour les étudiants. Proposée par la CASUD (Vélisud) et la CIVIS (Altervélo). Idéal pour les trajets campus-domicile ou campus-arrêt de bus. À combiner avec le RéuniPass Étudiant pour une mobilité complète.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS

Être étudiant inscrit à La Réunion · Résider dans la zone CASUD ou CIVIS selon le prestataire choisi · Conditions tarifaires à vérifier selon l'organisme

ACCÈS

Démarche en ligne

Tampon · CASUD – Vélisud : <https://www.casud.re/au-quotidien/se-deplacer/la-location-de-velo>

Saint-Pierre · CIVIS – Altervélo : <https://civis.re/services-mobilite/velo/811-altervelo-location-de-vae-velo-et-trottinette>

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS**

Aucune condition

IMPORTANT : Les dispositifs présentés sont à titre indicatif. Vérifiez votre éligibilité auprès des organismes compétents.

PARTIE B · PRESTATIONS

Accueil et Intégration

Handicap, relations internationales, justice et lutte contre les discriminations.

Mission Handicap

Handi'Space

Buddy System

Associations

3040

Point Justice

Défenseur des droits

Violences intrafamiliales

LGBTQ+

■ Handicap

Service Mission Handicap UR – Aménagement

Service de l'université pour les étudiants en situation de handicap ou rencontrant une difficulté de santé impactant leurs études. Des aménagements peuvent être mis en place même sans reconnaissance MDPH, y compris pour des difficultés temporaires dont psychiatriques.

PÉRIODE

Se faire reconnaître par le service dès que possible

CONDITIONS

Avoir une situation de handicap ou difficulté de santé (physique, psychique, sensorielle, temporaire ou permanente) · La reconnaissance MDPH n'est pas obligatoire pour bénéficier d'aménagements · Une lettre médicale (médecin traitant ou SSE) peut suffire pour des aménagements rapides

ACCÈS

Se rapprocher du Service Mission Handicap ou du Service de Santé Étudiante (SSE) sur le campus du Tampon : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 8h30 à 12h30.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Aucune condition

Aide départementale – Transport scolaire des élèves et étudiants handicapés (TEEH ou TSH)

Permettre aux élèves, de la maternelle à l'université, qui se trouvent dans l'impossibilité d'emprunter les réseaux de transports publics de personnes, en raison de la gravité de leur handicap, de bénéficier d'une prise en charge du transport scolaire.

PÉRIODE	Tout au long des études.
CONDITIONS	Élèves ou étudiant-es ayant reçu une notification de décision de la MDPH concernant la demande de prise en charge des frais de transport scolaire.
ACCÈS	Procéder à une inscription sur le site internet : https://la-reunion.anvergur.org/departement974 Contact : Boulevard Bank – 13 rue Bory St Vincent, Immeuble Guétali, BP 343, 97448 Saint-Pierre Cedex Tél. : 0262 96 43 41 · tsh[at]cg974.fr
ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	Non précisé.

Filière Handicap CCAS Saint-Pierre

HANDI'SPACE LE MONDEO

HANDI'SPACE LE MONDEO est un guichet unique dédié aux personnes en situation de handicap, enfants comme adultes. Ce lieu propose un accompagnement personnalisé, un soutien dans les démarches administratives, ainsi qu'un accès facilité aux services, aux droits, aux loisirs et à la vie citoyenne. Accompagnement pour la mise en place d'un dossier MDPH.

CONDITIONS Résidence à Saint-Pierre

ACCÈS Téléphone : 0262 32 71 36

ÉTUDIANTS Être en situation régulière.
ÉTRANGERS

■ Relations internationales

Buddy System – Parrainage étudiant

Système de parrainage permettant aux nouveaux étudiants de rencontrer des étudiants locaux pour faciliter l'intégration sur le campus et dans la vie réunionnaise. Particulièrement utile pour les étudiants étrangers. Vous pouvez choisir d'être parrain d'un étudiant étranger ou d'être parrainé par un étudiant local. Mise en avant des échanges de langues.

CONDITIONS Être étudiant à l'Université de La Réunion · Aucune condition particulière

ACCÈS Plateforme en ligne : <https://buddysystem.eu/fr/>
Gérée par le service des relations internationales de l'université pour vos questions et renseignements.

ÉTUDIANTS Particulièrement recommandé pour les étudiants étrangers ou
ÉTRANGERS nouvellement arrivés. Accessible à tous les nouveaux étudiants, toutes nationalités.

Soutien aux étudiants internationaux

Les associations étudiantes de l'université peuvent apporter un soutien informel aux étudiants étrangers nouvellement arrivés.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Être étudiant

ACCÈS Contacts à retrouver sur le site de l'université : <https://www.univ-reunion.fr/international/venir-etudier-a-luniversite-de-la-reunion/commenttrouver-une-association-etudiante/>

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS Particulièrement destiné aux étudiants étrangers nouvellement arrivés.

■ Justice et discrimination

Le 3040 – Service dédié au bien-être des étudiants

Le 3040 est le nouveau numéro d'appel de la Cnaé, une ligne d'écoute, d'accompagnement et de signalement des situations de violence, harcèlement ou discrimination.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Être étudiant

ACCÈS Appel téléphonique au **3040**, de 10h à 21h en semaine et de 10h à 14h le samedi (horaires métropole)

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS Aucune condition

CDAD – Point Justice

Point d'accueil juridique gratuit et permanent du Conseil Départemental d'Accès au Droit. Lieux d'accueil gratuits et confidentiels. Présent aussi dans les Maisons France Services. Un professionnel du droit vous informe sur vos droits et vous oriente.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Aucune condition, ouvert à tous · Gratuit et confidentiel

ACCÈS Prendre RDV par téléphone avec le Point Justice le plus proche, à retrouver sur <https://cdad-reunion.fr/les-points-justice/> ou <https://www.justice.gouv.fr/annuaire/lieux-daccueil-dinformation/point-justice>
Présent aussi dans les Maisons France Services.

ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS Aucune condition

Défenseur des droits – Plateforme anti-discriminations

Dispositifs nationaux permettant de signaler une discrimination et d'être accompagné.
Couvre les discriminations liées à l'origine, la nationalité, l'accent, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion...

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Aucune condition

ACCÈS antidiscriminations.fr
3928 (prix d'un appel local, lun-ven 9h30-19h)
T-chat disponible (fermé les jours fériés)
Service adapté sourds/malentendants disponible

ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS Aucune condition. Les discriminations liées à l'origine ou à la nationalité sont explicitement couvertes. Signalement anonyme possible.

Violences intrafamiliales – Soutien et signalement

Dispositifs d'accompagnement et de signalement pour les victimes de violences intrafamiliales ou conjugales à La Réunion. Le statut administratif ne fait pas obstacle à la protection.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Aucune condition

ACCÈS ARIV Réunion : [antenne.victimo.run\[at\]gmail.com](mailto:antenne.victimo.run[at]gmail.com)
Réseau VIF : reseauvif.com

URGENCE Danger immédiat : **17** (Police) ou **15** (SAMU)

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS Aucune condition. Même en situation irrégulière, la protection est garantie.

Ligne d'écoute LGBTQ+

Des associations réunionnaises proposent un accompagnement et un soutien aux personnes LGBTQ+ à La Réunion.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Aucune condition, ouvert à toute personne LGBTQ+ ou en questionnement · Confidentiel

ACCÈS Par téléphone et site web
Ligne d'écoute OriZon : 06 92 60 07 83
FLAG : flagasso.com (signaler, être orienté, trouver un lieu sûr)

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS Aucune condition. Pour les étudiants étrangers LGBTQ+ : des protections spécifiques existent en France (droit d'asile) ; se renseigner au Point Justice (CDAD).

La Kaz Masikrok – Centre de ressources LGBTQ+ du sud

Ce lieu est dédié à toutes les personnes de la communauté, leurs proches, et celles et ceux qui souhaitent avoir des informations fiables. Permanence d'accueil, permanences psychologiques, permanences d'assistance en service social. Gratuit et confidentiel.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Aucune condition

ACCÈS

59 avenue Président Mitterrand, Terre Sainte, 97410 Saint-Pierre



Accompagnement Externes

Les partenaires hors université et les outils pour connaître
tous tes droits.

Accompagnement Externes

Les partenaires hors université et les outils pour connaître tous tes droits.

CROUS

France Services

Assistance sociale

Simulateurs

Guides externes

CROUS

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

Le CROUS est un établissement public qui accompagne les étudiants dans leur vie quotidienne. Piloté par le CNOUS au niveau national, il agit en complémentarité avec l'université. Il est composé de **services spécialisés et non interchangeables**. Il est important de vous adresser au bon interlocuteur selon votre besoin :

Service	Rôle
Logement	Gestion des résidences universitaires et des candidatures
Bourses	Traitement des dossiers sociaux étudiants (DSE) et attribution des aides
Restauration	Gestion des restaurants et cafétérias universitaires
Service social	Accompagnement des étudiants en situation de précarité ou de rupture

DÉMARCHES

- Payer la CVEC (obligatoire pour l'inscription universitaire)
- Faire une demande de bourse et/ou de logement via le Dossier Social Étudiant (DSE)
- Prendre rendez-vous avec une assistante sociale pour une situation complexe
- Contacter le service social par mail en cas d'urgence immédiate
- Faire une demande de logement en résidence universitaire
- Se faire accompagner dans la demande de logement

ACCÈS

Ces démarches se font sur votre portail <https://messervices.etudiant.gouv.fr/>

URGENCE

Le CROUS peut intervenir rapidement dans des situations critiques, y compris pendant les vacances universitaires : urgence alimentaire (ex : je n'ai pas à manger pour le weekend), urgence logement (ex : je viens d'être chassé de chez mes parents), urgence financière (précarité aiguë), autre urgence sociale. Envoyer un mail à [social\[at\]crous-reunionmayotte.fr](mailto:social[at]crous-reunionmayotte.fr)

Maison France Services

Permis de conduire ? Carte d'identité ? Demande à la CAF ? Service de La Poste ?

France Services est le lieu où vous pouvez faire **toutes vos démarches nationales dans un même endroit** concernant les institutions indiquées ci-dessous, en étant accompagné. Des conseillers vous accompagnent dans vos démarches quotidiennes qui concernent les partenaires, mais peuvent aussi vous orienter. Approche centralisée des démarches nationales, conseillers prêts à l'écoute. Les conseillers France Services sont informés sur « Ma Boussole Étudiante ».



PARTENAIRES

Allocations familiales, L'Assurance Maladie, L'assurance retraite, Le Chèque énergie, Finances publiques, France Rénov', France Titres, France Travail, La Poste, Urssaf, MSA (santé, famille, retraite, services), Point-Justice

PÉRIODE

Tout au long des études

CONDITIONS

Aucune condition d'âge, de résidence ou de nationalité · Venir avec ses documents justificatifs

ACCÈS

Sans rendez-vous

- **Terre Sainte** (sur RDV – ouverte nov. 2026) : bus Alternéo ligne 11, arrêt Ruelle Boulanger (5 min)
- **Tampon** : bus S2, arrêt Bourg du 23ème (20 min)
- **Montvert** : bus Alternéo ligne 5, arrêt Chemin Cyriaque Cadet (36 min avec marche)
- Toute autre Maison France Services sur l'île aussi
- **Pour étudiants sourds/malentendants** : France Services de Saint-Louis, AORA Médiation, est une antenne avec conseillers interprètes pour vous aider au mieux ; si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer sur les lieux, les conseillers peuvent se mobiliser vers vous (mobilisation à solliciter uniquement en cas de forte nécessité).

Horaires d'ouverture à vérifier régulièrement selon les périodes et les antennes.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Aucune condition de nationalité. Ne traite pas les démarches visa / titre de séjour. France Services n'intervient pas sur les démarches concernant la nationalité, et globalement sur les dispositifs d'appui aux personnes de nationalité étrangère.

L'assistance sociale du territoire Sud

L'accès à l'assistance sociale pour l'étudiant repose sur un accompagnement personnalisé permettant d'identifier ses difficultés, d'évaluer sa situation globale et de l'orienter vers les aides adaptées. Il peut s'agir d'un premier contact avec le service social universitaire, d'un entretien avec un assistant social, puis, selon les besoins, d'une demande de bourse, d'aide ponctuelle, d'aide d'urgence ou d'autres dispositifs spécifiques.

1 Premier point de contact

Vos premiers recours restent le service social du CROUS et le service social de l'université, qui sont ciblés sur votre profil étudiant.

2 Avec ta famille

Les CCAS s'adressent plutôt à l'ensemble du foyer si vos difficultés concernent la famille ou la situation hors campus.

3 En réorientation uniquement

Le CIAS est un recours de second niveau, mobilisé si vous êtes déjà accompagné-e dans un dispositif communal.

Organisme	Contact
CROUS – Service social	social[at]crous-reunionmayotte.fr
SSE – Service social et accompagnement handicap	0262 57 95 62 · mpusud[at]univ-reunion.fr Campus du Tampon, du lundi au vendredi : 08h00 à 16h00
CCAS Tampon	0262 57 86 86 · 256 rue Hubert Delisle, 97430 Le Tampon
CCAS Saint-Pierre	0262 25 31 16 · 2 rue de la Gendarmerie, 97410 Saint-Pierre
CIAS – CIVIS	Accompagnement de second temps suite à une réorientation

■ Les simulateurs nationaux : personnalisez selon votre profil

1 Jeune 1 Solution – Simulateur d'aides

Plateforme gouvernementale pour les 15-30 ans avec un simulateur personnalisé : tu indiques ta situation et il te liste toutes les aides auxquelles tu es éligible (bourses, logement, santé, culture, emploi) avec les liens directs pour en faire la demande.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Avoir entre 15 et 30 ans · Résider en France

ACCÈS Démarche en ligne. Site : 1jeune1solution.gouv.fr. Résultats indicatifs : l'éligibilité définitive est confirmée par chaque organisme.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS Aucune condition de nationalité pour utiliser le site. Cependant, certaines aides identifiées peuvent avoir des conditions spécifiques pour les étrangers ; toujours vérifier auprès de chaque organisme.

MesDroitsSociaux.gouv.fr

Portail public qui pré-remplit automatiquement tes informations (données CAF, CPAM, CNAV...) pour te permettre de simuler près de 60 aides sociales et faire tes démarches directement en ligne, sans créer de nouveaux comptes.

PÉRIODE Tout au long des études

CONDITIONS Résider en France · Avoir un compte actif chez un organisme
FranceConnect : Ameli, impots.gouv.fr ou La Poste numérique

ACCÈS Démarche en ligne. Site : mesdroits sociaux.gouv.fr. Des vidéos-tutoriels sont disponibles sur le site pour faciliter l'utilisation.

**ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS** Aucune condition de nationalité. Cependant, certaines aides identifiées peuvent avoir des conditions spécifiques pour les étrangers ; toujours vérifier auprès de chaque organisme.

■ Guides externes : pour des approches plus détaillées

Livrets thématiques et sites partenaires

Pour des informations complémentaires sur vos droits.

À CONSULTER EN LIGNE

Les liens ne sont pas tous fournis, pour éviter les PDF obsolètes.

- CDAD Jeune Majeur – Guide des droits pour les jeunes majeurs
- CRIJ – Éviter les ennuis – Juridique, financier, santé, logement – La Réunion
- CRIJ – Guide à la mobilité – Hexagone, Europe, international
- CRIJ – Guide logement complet – De la recherche à l'installation
- CIVIS – Page Étudiante – <https://www.civis.re/index.php/etudier-se-loger-se-deplacer-se-divertir>
- Ville du Tampon – letampon.fr
- CASUD – casud.re
- Guide Caf jeune – <https://www.caf.fr/allocataires/actualites/actualites-nationales/nouveau-un-guide-complet-de-la-caf-pour-accompagner-les-jeunes-de-16-25-ans>



Ma Boussole Étudiante

Campus Sud • Université de La Réunion

De l'université à la vie quotidienne,
pour qu'un étudiant ne reste pas seul

©Propriété C.ZNR • Campus Zéro Non-Recours • Version Beta